# COMMUNE D'ECKARTSWILLER 67700



# Compte-rendu

# des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 23 mars 2015

Nombre de conseillers élus :

Convoqué le 04 mars 2015 Compte-rendu affiché le 27 mars 2015

11

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Nombre de conseillers en fonction :

<u>Etaient présents</u> : - M. Jean-Paul PFEIFFER - M. Jean-Luc ROTHAN Adjoints au Maire

11

Mme Yolande REBSTOCK - M. Gérard JUILLET - Mme. Annie KIEFFER - M. Jean-Claude HOYEAUX - Mme Irène RICHERT - M. Claude SCHNEIDER -- M. Olivier KORNMEYER - M. Guillaume BEYRLE

Nombre de conseillers présents :

Absent excusé avec procuration:

11

Absent excusé:

#### Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation Approbation du procès- verbal de la séance précédente Factures

N° 2015- 10 N° 2015- 11 N° 2015- 12 N° 2015- 13	FINANCES LOCALES – Compte de Gestion 2014 FINANCES LOCALES – Compte Administratif 2014 FINANCES LOCALES – Affectation du résultat de fonctionnement 2014 FINANCES LOCALES – Budget Primitif Année 2015 Fixation du taux d'imposition Approbation du Budget
N° 2015- 14	DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean
N° 2015- 15	COMMANDE PUBLIQUE – Extension et mise aux normes de la cuisine
	de la salle polyvalente et création d'un local de rangement – Maitrise d'œuvre
N° 2015- 16	INTERCOMMUNALITE – Convention de mise à disposition du service « enfance » au bénéfice des communes
N° 2015- 17	DOMAINE ET PATRIMOINE – Etablissement Public Foncier d'Alsace – Demande d'intervention
N°2015- 18	FINANCES LOCALES - Restauration du calvaire – Remboursement du litige
N° 2015-19	FINANCES LOCALES – Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique
N° 2015- 20	DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information
N° 2015-21	FONCTION PUBLIQUE – Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux Divers

#### SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

# APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 26 janvier 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 26 janvier 2015.

#### **FACTURES**

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Désignation	Montant
Factures France TELECOM pour:	
téléphone + internet école (pour 2 mois)	99.65€
téléphone mairie (pour 2 mois)	54.42€
téléphone salle polyvalente (2 mois)	33.91 €
fax mairie	41.52€
forfait mensuel + communications téléphone mobile	17.99€
abonnement internet mairie (mensuel)	54.11€
Facture ES Energies Strasbourg du 24/02/15 pour électricité bâtiments communaux	606.00€
Facture ES Energies Strasbourg du 24/02/15 pour éclairage public	562.04 €
Facture ES Energies Strasbourg du 09/03/15 pour électricité bat "presbytère" communs	35.64 €
Facture ES GAZ de Strasbourg du 18/02/15 pour gaz école	501.23€
Facture ONF Saverne du 27/01/15 pour quote-part taxe foncière 2014 Forêt Indivise  Facture Université de Strasbourg du 31/01/15 pour formation élu	2 790.33 € 171.00 €
Cotisation 2015 à l'Association des Maires du Bas-Rhin	133.43 €
Facture REXEL Schiltigheim du 30/01/15 pour matériel électrique	95.15€
Facture LOULIK de Sparsbach du 05/02/15 pour matériel scolaire	214.50 €
Facture Garage AF Autos de Saverne du 23/01/15 pour gasoil	89.13€
Facture SDIS 67 du 10/02/15 pour contingent incendie 2015	11 027.14 €
Facture SYCOPARC de La Petite Pierre du 10/02/15 pour participation statutaire 2015	816.10 €
Facture Super U Saverne du 20/02/15 pour piles	22.80 €
Factures SMICTOM de la Région de Saverne du 28/02/15 pour redevances du 2ème semestre 2015	439.50 €
Facture JARDI MATERIELS de Saverne du 25/02/15 pour pince de jardin	34.00€
Facture ZIEGELMEYER de Saverne du 25/02/15 pour maintenance chauffage mairie et salle polyvalente	256.56 €
Facture CIADE du 28/02/15 pour cotisation annuelle assurance multi. Collectivités locales	4 118.00 €
Facture CIADE du 28/02/15 pour cotisation annuelle assurance protection juridique	919.00€
Facture CASTORAMA de Strasbourg du 11/03/15 pour matériel entretien bât communaux	111.00 €

Facture TECHNO BURO de Geispolsheim du 11/03/15 pour toner imprimante école	44.34 €
Facture VITA COMPOST de Dettwiller du 28/02/15 pour écorces de pin	29.70 €
Facture Commune de SAINT JEAN SAVERNE pour quote-part aux frais de fonctionnement du RPI St Michel 2ème semestre de l'année 2014	1 300.21 €
Facture Commune d'ERNOLSHEIM LES SAVERNE pour quote-part aux frais de fonctionnement du RPI St Michel 2ème semestre de l'année 2014	1 911.28 €
Facture C P Bat de Waldolwisheim du 11/03/15 pour réfection d'enrobé d' une partie de trottoir rue de Bonne-Fontaine	1 929.60 €
Facture OFFICE DEPOT de Souffelweyersheim du 18/03/15 pour fournitures administratives	78.05€
Facture GENERALI de Colmar du 080/03/15 pour cotisation annuelle assurance micro-tracteur	231.26 €
Facture GENERALI de Colmar du 080/03/15 pour cotisation annuelle assurance automobile	977.44 €
Facture JM WILT de Monswiller du 14/03/15 pour remplacement d'une partie de gouttière (église)	247.62 €
Facture SPA de Saverne du 14/03/15 pour Cotisation 2015 convention fourrière	229.50 €
Facture CASTORAMA de Strasbourg du 18/03/15 pour matériel entretien bâtiments	16.90€

#### N° 2015-10

## FINANCES LOCALES – Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif et qui présente le résultat d'exécution suivant :

	Résultat à la	Résultat de	Résultat de
	clôture de	l'exercice 2014	clôture de 2014
	l'exercice		
	précédent 2013		
Investissement	52 441.14 €	-72 681.69 €	-20 240,55 €
Fonctionnement	321 179.36 €	38 628.92 €	359 808.28 €
TOTAL	373 620.50 €	-34 052.77 €	339 567.73 €

#### N° 2015-11

## FINANCES LOCALES – Compte administratif 2014

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui se traduit par les résultats suivants:

## **Section de fonctionnement:**

Dépenses de fonctionnement:	313 763.18 €
Recettes de fonctionnement:	352 392.10 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice:	38 628.92 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1:	321 179.36 €
Excédent global de fonctionnement:	359 808.28 €

#### **Section d'investissement:**

Dépenses d'investissement:		94 538.12 €
Recettes d'investissement:		21 856.43 €
Solde d'investissement de l'exercice:	•	72 681.69 €
Solde d'investissement reporté n-1:		52 441.14 €

Soit un excédent global de clôture de 339 567.73 €uros.

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PFEIFFER, Maire-Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif ainsi présenté et en tout point identique au Compte de Gestion.

#### N° 2015-12

#### FINANCES LOCALES - Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître:

un excédent global de fonctionnement de 359 808.28 €uros

**DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit:

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT:

Résultat de l'exercice:	38 628.92 €
Résultat de fonctionnement n-1 reporté:	321 179.36 €
Résultat global de fonctionnement: Excédent:	359 808.28 €

#### AFFECTATION:

Affectation au compte R 1068 à la section d'investissement:	40 000.00 €
Report en fonctionnement R002:	319 808.28 €

#### FINANCES LOCALES – Budget Primitif Année 2015

#### 1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition 2015 des taxes communales d'habitation (TH), foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB) de 2,54 %.

Fixe ainsi les taux d'imposition 2015 comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUITS
T.H.	8,83 %	37 369
T.F.B.	8,62 %	26 489
T.F.N.B.	58,12 %	18 133
	Total :	84 991

#### 2. APPROBATION DU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2015 présenté par le Maire, et arrêté comme suit:

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	404 985,00 €	404 985,00 €
Fonctionnement	562 000,00 €	562 000,00 €
TOTAL	966 985,00 €	966 985,00 €

#### N° 2015- 14

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE – TRAVAUX EN FORET INDIVISE DE ST JEAN**

# 1. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION — ETAT DE PREVISION DES COUPES — Année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en Forêt Indivise de St. Jean pour l'exercice 2015, présenté par l'ONF Agence de SAVERNE en date du 26 janvier 2015 :
   Le bilan net prévisionnel présente une recette de 88 552- €uros H.T., dont 1/3, soit 29 517.33 €uros HT, revenant à la Commune d'ECKARTSWILLER.
- **DEMANDE** à l'ONF d'effectuer un appel à la concurrence pour lesdits travaux d'exploitation.

#### 2. PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX - Année 2015

Le Maire soumet à la délibération du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF – Agence de Saverne en date du 26 janvier 2015, au titre de l'année 2015, dans la Forêt Indivise de St Jean.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 110 262.72- €uros HT, Travaux détaillés comme suit :

Objet	Montant Total	Montant par
	(€uros) HT	indivisaire (1/3) HT
Travaux sylvicoles et travaux	66 777.71 €	22 259.23 €
d'infrastructure courants		
Honoraires sur travaux	8 681.01 €	2 893.67 €
Travaux d'infrastructure exceptionnels :	30 800.00 €	10 266.67 €
réfection généralisée de la route		
empierrée du Packlager :		
Honoraires sur travaux d'infrastructure	4004.00 €	1 334.67 €
exceptionnels		
	110 262.72 €	36 754.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation du programme des travaux patrimoniaux présenté cidessus pour un montant total HT de 110 262.72€, soit 36 754.24 €uros HT à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

#### N° 2015- 15

#### **COMMANDE PUBLIQUE -**

Extension et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et création d'un local de rangement — Maitrise d'œuvre

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des quatre bureaux d'architecte qui ont répondu favorablement à la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension et de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et création d'un local de rangement.

Il précise que lors des entretiens avec chaque architecte a été évoquée également la mise aux normes des toilettes (installation d'un WC pour personnes handicapées) pour respecter les règles d'accessibilité imposées aux ERP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

#### **DECIDE**

- de la réalisation des travaux d'extension et de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et de la création d'un local de rangement;
- de la mise aux normes des toilettes avec installation d'un WC pour personnes handicapées ;
- de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble de l'opération, au bureau d'architecture Jean-Marc HAUER de Dettwiller, au vu de la technicité de son dossier, de ses références et de son offre détaillée de mission de maîtrise d'œuvre du 26 février 2015 pour un taux de rémunération de 8% sur le montant HT des travaux + équipements pour une mission MOP + EXECUTION.

Cette offre d'honoraires inclut également le relevé du bâtiment.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 220 000 €uros H.T. (mise aux normes des toilettes non incluse) hors architecte, bureau de contrôle, BET, SPS, Assurances...).

Le coût prévisionnel définitif de l'opération sera fixé à l'issue de l'avant- projet définitif et arrêté lors d'une prochaine délibération.

#### **AUTORISE** le Maire :

- à passer et signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- à signer et à déposer le permis de construire et autorisations d'urbanisme nécessaires en vue de l'édification du projet précité ;
- à lancer en temps utile les consultations pour les marchés de travaux et pour les différents services liés à la réalisation de cette opération et à signer les marchés correspondants;
- de solliciter les éventuelles subventions auprès des organismes concernés.

#### N° 2015-16

#### INTERCOMMUNALITE -

# Convention de mise à disposition du service « Enfance » au bénéfice des communes

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 18 décembre 2014, a adopté la Convention de mise à disposition du service « Enfance » au bénéfice des communes membres le souhaitant, afin que celles-ci puissent organiser les temps d'accueil périscolaires (TAP) dans le cadre de l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, et notamment son article 15-4,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014.
- Vu la convention présentée au Conseil Communautaire le 18 décembre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE:**

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Enfance », permettant aux communes membres d'organiser les temps d'accueil périscolaires (TAP) dans le cadre de l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires
- D'accepter les modalités financières de la mise à disposition.

#### N° 2015-17

# DOMAINE ET PATRIMOINE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE- Demande d'intervention pour acquisitions foncières

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a contacté l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace en vue d'intervenir, pour le compte de la commune, pour l'acquisition de parcelles de terrain nu aux lieudits « Gaessel » et « Krautfeld » et rue Principale, situées en secteur AUa du PLU.

Il appartient au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'EPF d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE:**

- D'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L.324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement;
- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les parcelles, non propriété communale, sises aux lieudits « Gaessel » et « Krautfeld » et Rue Principale, situées en zone AUa du PLU de la Commune et cadastrées section 3 n° 336, section 4 n°264-265, 268 et 269, section 5 n°255 à 257, 266, 270 à 272, 275 à 277, 281 à 284, 291 à 297, 347, d'une emprise globale d'environ 81 ares, en vue de la réalisation d'un lotissement d'habitation ;
- D'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier et annexé à la présente délibération et d'autoriser le Maire à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

#### N° 2015-18

#### FINANCES LOCALES - Restauration du calvaire - Remboursement du litige

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le chèque de la Société DACHSER FRANCE de La Verrie (85130), d'un montant de 692,30 €uros, relatif au montant des travaux de restauration du calvaire endommagé par un véhicule de ladite Société.

Ce crédit sera porté au compte 758 du Budget 2015.

#### N° 2015-19

#### **FINANCES LOCALES**

# Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

#### **DIT QUE:**

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois;
- La présente délibération sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne

Elle sera en outre publiée au registre des actes administratifs de la commune.

#### N° 2015-20

## DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE Article 2122-22 du CGCT — Compte rendu d'information

#### Déclarations d'Intention d'Aliéner ( DIA)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées en Mairie pour les biens suivants, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé 18 rue de Bonne-Fontaine, Section 5 parcelles n°107 de 1073 m2 (propriétaires M et Mme ZIEGLER),
- Immeuble bâti, situé 77 rue Principale, Section 4 parcelle n° 180 de 1293 m2 (propriétaires FREUND).

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour lesdits biens.

#### PERSONNEL COMMUNAL

#### Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

#### Le Maire expose :

- La nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès...);
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

#### **DECIDE**, à l'unanimité :

Article 1<sup>ER</sup>: La commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maladie, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la Commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

# INTERCOMMUNALITE COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Comité Directeur du Syndicat Mixte pour le traitement des ordures ménagères Secteur Haguenau-Saverne du 13 février 2015,
- Comité Directeur du Syndicat d'eau potable de la Région de Saverne-Marmoutier du 03 mars 2015,
- Comité Directeur du Syndicat d'Assainissement de la Région Saverne-Zorn-Mossel du 04 mars 2015
- Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Haute-Zorn du 25 février 2015,
- Comité Directeur du SMICTOM de la Région de Saverne du 24 février 2015.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 22h45.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Jacques JUNDT

# Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal
RICHERT Irène	Conseillère Municipale
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal